

Présentation de la preuve

de l'ACEF de Québec

lors de l'audience dans le dossier R-3610-2006

“ Demande du Distributeur relative

à l'établissement des tarifs d'électricité 2007-2008 “

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3610-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 12 DÉC-2006
Pièces n°: C-1.7 ACEF

12/12/2006

- Analyse critique de l'évolution des coûts de service d'HQD (p. 7 à 21 de Preuve en chef, C-1.4)

Exercice terminé le 31 déc. dépenses en M\$	Historique	Historique	Base	Témoin	% d'augmentation		
	2001	2005	2006	2007	2007/01	2007/05	2007/06
Charges exploitation nettes	842,5	1086,5	1 162,6	1 235,8	46,7%	13,7%	6,3%
Charges brutes directes	794,2	1000,9	1 086,9	1 149,2	44,7%	14,8%	5,7%
Masses salariales distributeur	508,5	698	763,4	784,2	54,2%	12,3%	2,7%
Services partagés/Corporatifs	434,3	408,4	417,4	430,5	-0,9%	5,4%	3,1%
AUTRES CHARGES	547,4	648,9	719,9	770,6	40,8%	18,8%	7,0%
RENDEMENT BASE TARIFAIRES	799,2	635	699,6	754,3	-5,6%	18,8%	7,8%
Achats d'électricité	4 099,3	4 705,5	5 129,6	4 971,1	21,3%	5,6%	-3,1%
Service de transport	2 313	2 313	2 313	2 483	7,3%	7,3%	7,3%
COÛTS DISTRIBUTION/SALC	2 189,1	2 370,4	2 582,1	2 760,7	26,1%	16,5%	6,9%
REVENUS REQUIS	8 601,4	9 388,9	10 024,7	10 214,8	18,8%	8,8%	1,9%
IPC P.Q.	113,2	123,5	125,353	127,859	13,0%	3,5%	2,0%
Ventes en TWh	152,21	169,18	169,85	173,89	14,2%	2,8%	2,4%
Base tarifaire (moy. 13 mois)	8164	8447	8 843,6	9 445,8	15,7%	11,8%	6,8%
Taux rendement base tarifaire	9,79%	7,52%	7,89%	7,90%	-19,3%	5,1%	0,1%
Achat net électricité patri.	4046,9	4500,7	4 561,1	4 451,7	10,0%	-1,1%	-2,4%
Achat électricité non patri.	52,4	236,2	386,5	665,4	1 170%	181,7%	72,2%
Achat réel d'électricité	4 099,3	4 736,9	4 947,6	5 117,1	25%	8,0%	3,4%
Rend. capital/amortissement	1222,3	1124	1257,1	1357,6	11,1%	20,8%	8,0%

Le revenu requis d'HQD augmente de 190,1 M\$ entre 2006 et 2007 (1,9%) et de 825,9 M\$ (8,8%) entre 2005 et 2007, versus une inflation au Québec de 3,53% en 2 ans.

Entre 2001 et 2007 le revenu requis d'HQD augmente de 1 613,4 M\$ (18,76%), la facture des achats d'électricité de 871,8 M\$ (21,3%) et les coûts de distribution et SALC de 571,6 M\$ ou 26,1% versus une inflation au Québec de 12,95% entre 2001 et 2007 (prévision de 1,5% en 2006 et 2% en 2007).

L'achat réel d'électricité (net des contrats spéciaux) subit une croissance entre 2006 et 2007 (de 4 947,6 M\$ à 5 117,1 M\$, +3,4%), contrairement à la facture qui baisse de 3,1%.

1.a) Les coûts des approvisionnements postpatrimoniaux (p. 8)

* On note une marge d'incertitude importante sur les prix des approvisionnements postpatrimoniaux : le prix 2006, révisé dans R-3510-2006, subit une hausse de 1,35¢/kWh (HQD-4 doc. 2 révisé, p. 14) à 10,82¢/kWh (390% du tarif patrimonial de 2,77¢/kWh) soit un écart de 14,3% p/r aux prévisions du dossier R-3579-2005. Il en va aussi des prix des contrats long terme, par ex. l'énergie fournie par TCE en base est prévue coûter 10,5¢/kWh en 2007 (HQD-16 doc. 1 révisé, p. 21, R. 10.1), alors que le coût prévu pour 2007 dans l'appel d'offre de 2004 était de 6¢/kWh, soit une erreur de prévision de 75%.

* La mise à jour du compte de pass-on pour 2006 : le calcul du compte de pass-on pour l'année témoin, sur la base de 4 mois réel et 8 mois prévisionnel, nous rapproche des vrais coûts, mais cela maintient une marge d'incertitude. Sur la base des chiffres réels des 9 premiers mois de l'année, le crédit pour 2006, serait plutôt de 250,9 M\$ (107,2 M\$ dû aux aléas économiques et 143,8 M\$ dû aux aléas climatiques selon HQD-16 doc. 1.1) plutôt que de 182 M\$ (dont 142 M\$ dû aux aléas climatiques). L'impact de l'aléa économique s'est donc accru de façon importante (de 40 M\$ cela devient 107,2 M\$ avec une baisse additionnelle de la demande normalisée de 1,3 TWh (prévision révisée d'août 2006).

* Même si l'on maintient les prévisions de ventes normalisées pour 2007 (HQD prévoit une baisse additionnelle de vente de 2,2 TWh pour 2007 soit une réduction nette du revenu requis de l'ordre de 100 M\$, N.S. du 30/10/06, p. 148-152) le compte de pass-on pour 2006 pourrait être réévalué en début 2007 et la Régie pourrait intégrer les données les plus récentes disponibles pour 2006, dans sa décision finale de revenu requis et de hausse tarifaire, tout comme elle le fait pour le taux de rendement du capital.

* Pour l'allocation du compte de pass-on, HQD réalloue le volume patrimonial selon les ventes totales réelles, nous écartant de l'allocation du patrimonial proposée dans le décret sur les tarifs patrimoniaux, ce qui devrait amener un écart p/r au coût total du patrimonial (Décret 790-2006) de 4 603,5 M\$.

Masse salariale d'HQD : il est difficile de juger du niveau raisonnable des salaires et primes offerts par H.Q. aux divers corps d'emplois, notamment aux professionnels et cadres (qui sont plus élevés chez H.Q. que la moyenne du marché de comparaison de 2003).

(P. 10) Les salaires et avantages sociaux de base (excluant les primes commissions et la rémunération du temps supplémentaire) sont plus élevés au Québec chez les entreprises de services publics p/r au secteur gouvernemental québécois d'environ 20,4 % en 2005 et de 8,6% p/r à l'ensemble des employés dans les organisations de 200 employés et plus.

* Hausse de 311 ETC (20 M\$ de dépense additionnelle) dont 185 pour le seul projet SIC (une partie de ces coûts serait normalement capitalisée, de plus 115 ETC s'ajoutent) . Les dépenses associées au PGÉE sont normalement amorties sur 10 ans et donc aurait un impact minime.

(p. 11-13) 3) Les primes au rendement et les régimes d'intéressement : Les primes et bonis, comme les autres dépenses d'HQD, doivent respecter les critères d'utilité pour les clientèles, de prudence, d'équité et raisonabilité tout en respectant l'indépendance fonctionnelle. Le boni additionnel de 1,5% (5,55 M\$ en 2007) du régime d'intéressement corporatif demeure lié à l'atteinte du bénéfice net visé par HQD alors que les objectifs divisionnaires accordent un poids de 20% au profit d'HQD et certains objectifs nous apparaissent trop conservateurs (IC par ex.).

Les coûts supplémentaires du projet SIC : originellement dans le dossier R-3610-2006, HQD prévoyait implanter la phase L3 en 2007 avec des coûts de capital de 53,8 M\$ et des charges d'exploitation de 20 M\$ pour un impact sur le revenu requis de 73,9 M\$.

(HQD-16, Doc. 1, Annexe 1.A p. 5, 17/11/06) HQD indique vouloir implanter sur 2 ans l'étape L3, plutôt que sur 1 an : les coûts en capital (53,8 M\$) ne seraient pas appliqués en 2007 (retard de la mise en service) et les charges de stabilisation de 20 M\$ sont remplacées par des charges d'exploitation de 25 M\$ (15 M\$ de charges de stabilisation et 10 M\$ d'autres charges) pour un impact sur le revenu requis de 25 M\$ au lieu de 73,9 M\$ originellement prévu.

Le coût en investissement passe de 291 M\$ à 351 M\$ et les intérêts capitalisés de 46 M\$ à 75 M\$ alors que les charges passent de 34 M\$ à 44 M\$ pour un coût total de 469 M\$ au lieu de 370 M\$ (+ 99 M\$ ou + 26,8%) révisé en 2004. La Régie (D-2002-280) avait originellement approuvé le projet avec une dépense de 320 M\$, ce qui incorporait une réserve pour contingence de 20 M\$.

La hausse totale est donc en réalité de 149 M\$ (+46,6%, ce qui dépasse la marge utilisée dans l'analyse de sensibilité, de 20 à 40% de majoration des coûts, dans la preuve d'HQD dans R-3491-2002). HQD prévoyait exploiter le système SLC au moins 10 ans, la durée d'amortissement.

Selon HQD (NS du 1/12/2006, p. 79-81) les réductions annoncées d'effectif associé au projet SLC (140 ETC pour 20 M\$) sont retardés de 2008 à 2009 ou 2010. De plus l'ajout d'effectif au projet SLC pour 2007 n'est pas de 185 ETC mais bien de 300 ETC, avec un coût d'exploitation supplémentaire. Enfin selon M. Bastien (N.S. du 5/12/06, p. 1001-102) HQD ne demande pas une modification à son dossier pour prendre en compte la baisse du revenu requis de 48,9 M\$.

* Nous pensons que la rentabilité du projet et son impact tarifaire futur (34 M\$ en revenu requis originellement prévu pour 2008 ou 0,6% de hausse tarifaire) doit être réévaluée par HQD, tout comme les gains d'efficacité que cela amènera vraiment dans le futur (considérant que cela réduit la productivité des employés actuellement, nous ne sommes pas convaincus que la situation s'améliorera véritablement).

* Il faut rendre HQD imputable des retards d'implantation et des coûts accrus (intérêts capitalisés (27 M\$) et coûts additionnels (70 M\$)) et questionner le bien fondé de demander de l'amortissement et un

rendement sur capital avant la mise en service du projet et le retrait des anciens systèmes.

Le taux (préssumé) sur la dette : HQD propose une modification au calcul du taux sur la dette intégrée pour l'isoler des couvertures de taux de change sur les revenus en \$US, cela hausse en 2007 le taux sur la dette de 0,59% et le coût sur la dette d'HQD de 36 M\$ (63 M\$ pour HQT selon R-3605-06, Preuve ACEF Q. du 6/10/06, p. 28-31) .

* Ce reclassement représentait un élément clé de la proposition de taux sur la dette présumée soumise par HQT dans la cause R-3549-2004 (Voir photocopies du document sur le taux de la dette présumée, pièce C-1.8, et du document révisé sur le taux de la dette intégrée dans R-3549-2004, pièce C-1.9). HQT modifie le concept de taux sur la dette intégrée pour faire passer son concept de dette présumée, pourtant son concept est selon nous incomplet, car il n'y a pas que les effets de taux de change à considérer, le risque propre à HQP pouvant entraîner des taux d'intérêt plus élevés. De plus par le passé HQT et sa clientèle ont pu être désavantagés (de 2001 à 2004, lorsque la valeur de notre monnaie était faible ou en baisse) par le coût de la couverture des revenus en \$US.

* D'autres modifications comptables, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2007, ne sont pas intégrées dans le calcul du taux sur la dette (pages 7 à 15 de HQD-7, doc. 1 et HQD-16 doc. 7, p. 38, R. 32) Le fait que la dette et le coût de la dette sont rendus relativement insensibles aux taux de change ne prouve pas que le taux sur la dette est vraiment isolé et non influencé par le risque propre à HQP.

Cette modification ne respecte pas selon nous le sens de la décision de la Régie de maintenir le taux sur la dette intégrée et devrait donc être rejetée dans la présente cause, et ce tant que la cause générique sur le taux de rendement du capital n'aura disposé de cette question.

(p. 17) Le bien fondé de **la provision pour aléas d'exploitation** (17,6 M\$ en 2007) de 1,5% des

charges d'exploitation devrait être justifié de manière plus rigoureuse considérant que la dépense associée aux pannes majeures fut de 7,24 M\$ en moyenne de 2001 à 2005 et de 12,3 M\$ de 2001 à 2006 (HQD-16 doc. 1, p. 73, R. 29.1). L'accroissement des investissements en pérennité et des dépenses en entretien préventif (émondage etc.) devrait réduire les risques de pannes majeures. Aussi une partie des dépenses causées par les pannes majeures peut être déjà couverte par les dépenses de 20 M\$ provisionnées pour 2007 (NS 1/12/06, p. 86) pour traiter les pannes sur le réseau de distribution.

(p. 18) a) **La performance d'HQD** : le niveau de satisfaction de la clientèle résidentielle, commerciale et d'affaires est passée de 7,4 en 2002 à 7,28 en 2005 (Plan stratégique 2006-2010 p. 34) et à un peu moins en 2006 (HQD-18 doc. 2.1 p. 2) le Plan stratégique 2006-2010 vise à redresser la situation avec une cible de 7,5 d'ici 2010. On se questionne sur le niveau de satisfaction de la clientèle résidentielle et d'affaires, et sur la pertinence de verser des primes au rendement, considérant le niveau de satisfaction de la clientèle grande entreprise (dont le niveau de satisfaction est passé de 8,9 en 2002 à 9,14 en 2005).

* À noter que l'objectif de limiter la croissance des indicateurs sous l'inflation, est moins exigeant lorsque l'indicateur est présenté sous forme de quotient (Dépenses d'exploitation par client, ou par MW ou par GWh) plutôt que sous forme directe de dépenses d'exploitation par exemple.

(Plan stratégique 2006-2010, p. 39) Pour limiter les hausses tarifaires au niveau prévu, Hydro-Québec Distribution exercera un contrôle rigoureux de ses charges. Elle fait un suivi de 17 indicateurs de performance qui servent à mesurer son coût de service et présente les résultats à la Régie de l'énergie. La division entend contenir la croissance de ces indicateurs sous le taux d'inflation.

* En 2006-2007, cet objectif n'est pas rencontré : les charges d'exploitation augmentent de 6,3% et les indicateurs liés au coût augmentent à des taux dépassant l'inflation entre 2005 et 2007, ex. le Coût total Distribution SAC / abonnement augmente de 10,76% de 2005 à 2007 et Coût total Distribution/SALC par kWh de 10,92% (HQD-1 doc. 1, p. 12). Selon HQD son objectif vaut pour le long terme.

Le contrôle des charges d'exploitations : dans le Plan stratégique 2006-2010, p. 46-47, le corporatif propose de limiter la croissance des charges d'exploitation à 1,7% par an de 2006 à 2010 (2,47% de 2006 à 2007) "malgré la mise en service d'un nombre important de nouvelles installations de production, de transport et de distribution". De plus, en HQT-7 doc. 3, p. 8 et en HQD-3 doc. 1, p. 28, HQD indique : "Toutes les actions d'efficience présentées plus bas serviront à rencontrer la croissance de 2 % des charges d'exploitation des activités courantes du Distributeur "

Le président d'HQD confirme aussi (NS 29/11/06, p. 134) "sur plusieurs années, on pense qu'on devrait être en mesure de maintenir l'évolution des charges qu'on a pour donner le service à la clientèle, les maintenir à l'intérieur de l'inflation...on espère pouvoir rencontrer à l'intérieur de l'inflation aller jusqu'à l'horizon deux mille dix (2010)."

(p. 20) Si les divisions réglementées chez HQD devaient respecter l'engagement de contrôle des charges d'exploitation en 2007, leur croissance devrait se limiter à 2,47%, alors qu'elles augmentent de 6,3% pour HQD, soit un excédent de 3,83% ou 41,63 M\$ de charges d'exploitation excédentaires pour HQD.

HQD indiquait vouloir réaliser des réductions de coûts de l'ordre de 20 M\$ (environ 2% de ses charges d'exploitation) sans préciser d'échéancier précis. Nous pensons qu'elle peut mieux faire encore, notamment considérant les gains de productivité réalisées dans l'économie canadienne en général, si on se fie aux données de Statistiques Canada. En effet des gains de productivité du travail (multifactorielle) de l'ordre entre 2%/an (1,5%/an) dans l'ensemble des secteurs, 3%/an (1,8%/an) pour les entreprises de fabrication et même 4,2% (2,9%) pour les commerces de gros, s'observent dans l'économie canadienne en général ainsi que dans l'économie québécoise.

Dans HQD-18 doc. 2, p. 6, HQD confirme que les charges d'exploitation augmentent de 9,7% entre 2005 et 2007 et de 9% (de 1 133,7 M\$ à 1 235,8 M\$) entre 2007 et 2006 (sur la base de D-2006-34) et de

7,1% si on enlève le coût excédentaire de la retraite (26,3 M\$ = 96,8 M\$ - 70,5 M\$). Normalement la croissance des charges de retraite n'était pas un élément exclus de l'objectif de contrôle de charges d'exploitation inscrit au Plan stratégique 2006-2010.

(NS 1/12/06, p. 29-34) HQD considère aussi que des dépenses spécifiques (non nécessairement hors du contrôle d'HQD) pour un montant de 77,8 M\$ (SIC 20 M\$, maintenance, 14 M\$, contrôle de la végétation, 10 M\$, prise en charge de Scherfferville, 8 M\$, automatisation du réseau 4 M\$, campagne grand public sur la sécurité, 1 M\$, HydroSolution 3 M\$ permanent ?, provision pour aléas 17 M\$). Cela laisse une hausse de 2,2% pour la croissance des coûts hors éléments spécifiques. HQD estime qu'elle fait face à des hausses de ses charges d'exploitation, hors éléments spécifiques, de 3% environ par an, dont 2,8% pour les hausses salariales incluant les progressions d'échelon, et doit faire des gains d'efficience d'environ 1% pour limiter la hausse à 2%.

En 2006 la Régie avait autorisé, selon HQD, des éléments spécifiques pour 24,9 M\$ (SIC 12,9 M\$, HydroSolution 3 M\$, Scherfferville 4 M\$, réserve pour aléas d'exploitation 5,6 M\$).

Gains de productivité au Québec et au Canada, ensemble de l'économie

en Millions	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Hausse annuelle moyenne 2005/2000	2005/1997
PIB réel Canada	882 734	918 910	969 750	1020488	1038702	1069282	1088773	1124688	1157705	2,56%	3,45%
Hes travaillées	24 787	25 336	26 038	26 607	26 791	27 181	27 594	28 377	28 607	1,46%	1,81%
Gains productivité										1,1%	1,6%

* Nous pensons qu'HQD doit se responsabiliser plus sérieusement à l'égard du contrôle des dépenses : H.Q. et HQD a un certain niveau de contrôle sur le coût de sa dette, sur le coût de ses charges de retraite et sur l'indexation des salaires de ses employés, sur les coûts d'approvisionnement postpatrimoniaux, sur le prix de revente de l'électricité excédentaire, sur ses dépenses d'amortissement & d'investissement etc..

II) Allocation des coûts et protection de l'interfinancement (p. 22)

T. 5) Répartition du revenu requis total 2007 entre facteurs et clientèles (HQD-12 doc. 2)
Méthodes HQD en transport/approvisionnements postpatri.

2007 Catégorie	Part énergie	Part puissance	Part (MT) abonnement	% du coût qui est alloué selon			Coût total M\$	% Coût total	
				Énergie	Puissance	Abonnement			Autres
Domestique	34,1%	50,9%	91,6%	18,1%	59,7%	18,4%	3,83%	5 026	49,9%
G et M	24,0%	22,8%	8,4%	34,0%	49,7%	6,4%	9,91%	2 498	24,8%
Grande puiss.	41,9%	26,3%	0,004%	63,3%	30,0%	0,3%	6,35%	2 538	25,2%
Total	100%	100%	100%	31,8%	51,5%	10,9%	5,86%	10 062	100%
Total absolu	173,9	35 867	3 750 025	3 202	5 177	1 092	590	10 062	

Dans autres on retrouve les pertes en production et les autres en distribution.

T. 5) Répartition du revenu requis total 2007 entre facteurs et clientèles (HQD-12 doc. 2)
Méthodes Régie en transport/ horaire approvisionnements postpatri.

2007 Catégorie	Part énergie	Part puissance	Part (MT) abonnement	% du coût qui est alloué selon			Coût total M\$	% Coût total	
				Énergie	Puissance	Abonnement			Autres
Domestique	34,1%	50,9%	91,6%	24,1%	53,0%	18,9%	3,89%	4 884	48,8%
G et M	24,0%	22,8%	8,4%	41,5%	42,4%	6,3%	9,79%	2 532	25,3%
Grande puiss.	41,9%	26,3%	0,004%	74,0%	19,6%	0,3%	6,16%	2 601	26,0%
Total	100%	100%	100%	39,8%	43,4%	10,9%	5,86%	10 017	100%
Total absolu	173,9	35 867	3 750 025	3 991	4 346	1 092	587	10 017	

Dans autres on retrouve les pertes en production et les autres en distribution.

N.B. la différence dans le coût total s'explique par un ajustement différent pour les contrats spéciaux.

L'allocation des coûts d'approvisionnements postpatrimoniaux (p. 22-29)

Dans la précédente cause tarifaire nous avons indiqué préféré l'application d'une méthode marginale, soit la méthode horaire, si elle respectait la LRÉ, soit la méthode avec FU et taux de perte différents pour le patrimonial et le postpatrimonial, méthode qui respectait mieux selon nous la lettre de la LRÉ.

Opinion donnée par HQD dans la dernière cause tarifaire R-3579-2005 en B-1-HQD-12, document 1.1, page 9 : « [...] *le traitement sur une base horaire fait de façon plus précise ce que les facteurs d'utilisation font de façon plus sommaire, c'est-à-dire répartir des coûts plus élevés en période de pointe et des coûts moins élevés en période creuse* ». Pourtant dans la précédente cause, l'écart pour 2006 entre le coût moyen postpatrimonial du domestique et de la grande puissance était de $(9,74 / 9,24 - 1) = 5,4\%$ (HQD-12 doc. 1.1 p. 16), alors que l'écart dans la présente cause pour 2007 est légèrement supérieur soit $(8,96 / 8,48 - 1) = 5,66\%$ (HQD-12 doc. 2, p. 16).

* Le postpatrimonial se distingue clairement du patrimonial de par les contrats négociés avec HQD et les prix associés qui sont plus élevés que pour le patrimonial.

- L'A. 52.2 de la LRÉ indique bien : Ces coûts (de fourniture d'électricité, établis en additionnant le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale et les coûts réels des contrats d'approvisionnement conclus par le distributeur d'électricité pour satisfaire les besoins des marchés québécois qui excèdent l'électricité patrimoniale) sont alloués entre les catégories de consommateurs selon leurs caractéristiques de consommation soit leurs facteurs d'utilisation et leurs pertes d'électricité en transport et de distribution.

* La prise en compte des caractéristiques des contrats dans la gestion des approvisionnements et dans l'allocation des coûts d'approvisionnement, requiert de tenir compte du décret 1277-2001 (courbe en puissance classée patrimoniale) et des éléments de facturation des contrats postpatrimoniaux. La gestion

optimale des approvisionnements se doit de prendre en compte les composantes de coûts des contrats afin de minimiser les coûts d'approvisionnement.

La différence entre les bâtonnets patrimoniaux et les besoins totaux déterminent les besoins postpatrimoniaux, de là la détermination des profils postpatrimoniaux (les écarts entre profils patrimoniaux et postpatrimoniaux ne constituent pas des biais mais résultent de la courbe en puissance patrimoniale).

* Le respect de la courbe du décret 1277-2001 est une exigence pour nous autant pour la gestion des approvisionnements que pour l'allocation des coûts. Si l'approvisionnement postpatrimonial a une composante énergie dominante, qui correspond à la structure de coût des nouveaux approvisionnements, alors cela constitue la "vérité des coûts".

* Pour nous la répartition fixe du volume patrimonial est plus équitable et plus respectueuse du principe de causalité des coûts. Quant aux écarts de prix d'énergie et au prix de la puissance : l'allocation des coûts doit utiliser les données de court terme de l'année visée, soit 2007 : comme sur les marchés d'exportation le coût de la puissance se négocie autour de 10\$/KW-hiver et les écarts de prix de l'énergie sont d'environ 1¢/kWh : cela constitue des références raisonnables.

* On ne peut faire d'appariement direct entre un contrat individuel et la demande propre à une clientèle.

b) Allocation du coût de transport entre les clientèles de la charge locale (p. 29)

La Régie de l'énergie a décidé de la méthode d'allocation des coûts de transport à l'issue de la phase 2 de R-3549-2004. La Régie a aussi décidé d'allouer en première étape, les coûts de transport entre les services de long terme, puis en deuxième étape de créditer les revenus des services de court terme sur la facture des clients des services de long terme, ce qui explique le gros de l'écart entre l'allocation des coûts et la facture de transport de la charge locale (81 M\$). HQD doit respecter les décisions de la Régie.

c) Mesure et protection de l'interfinancement (p. 31)

Le respect intégral de l'interfinancement amènerait pour 2007, une hausse inférieure à 2,8% pour le domestique (HQD-16 doc. 7, p. 91-92, R. 68.b). HQD suggère (contrairement à la position énoncée en Commission parlementaire, par M. Boulanger et Vandal d'H.Q., en septembre 2006, voir notre preuve p. 33) plutôt à la Régie de mettre fin à l'interfinancement pour la nouvelle demande du secteur domestique (pourtant l'A. 52.1 de la LRÉ, ne limite pas l'application de la protection de l'interfinancement à un niveau de consommation précis ou à une date précise, donc l'A. 52.1 ne limite pas les acquis).

III) Le PGEÉ et les ménages à faible revenu (p. 34)

La hausse significative des coûts marginaux accroît significativement la rentabilité (3 tests) des investissements en économie d'énergie, mais nous ne sommes pas convaincus que cette rentabilité se matérialisera dans l'avenir pour tous les programmes, par exemple la géothermie.

Dans le cas où des subventions sont accordées aux propriétaires des mesures doivent être prises pour que les subventions profitent aux locataires (clause spécifiant de ne pas hausser les loyers pour la partie subvention et informations données aux locataires sur le fait que des subventions sont versées).

Nous observons une méconnaissance d'HQD sur les impacts de ses programmes commerciaux, dont le PGEÉ, sur les ménages à faible revenu. Selon notre évaluation, les programmes d'économie d'énergie, ne permettent d'absorber qu'une faible proportion des hausses tarifaires imposées aux ménages à faible revenu (p. 37) (par exemple en 2007, la réduction de la demande des ménages à faible revenu amenée par les programmes ciblés est d'environ 0,53%, soit 1/5 de la hausse tarifaire d'environ 2,5%.

Nous observons à nouveau cette année que la hausse appliquée au prix de la 2e tranche d'énergie au secteur domestique est plus élevée que pour les tarifs généraux, malgré la protection de l'interfinancement et le fait que le prix d'énergie du D est en proportion du coût marginal plus élevé que pour les tarifs généraux (HQD-12 doc. 4, p. 3-5, HQD-12 doc. 1, p. 31 et HQD-15 doc. 1).

b) La stratégie tarifaire d'HQD (p. 44)

Il faut prendre en compte l'incertitude sur l'évolution future des coûts et des tarifs et l'impact des frais d'intérêts sur les comptes de frais reportés afin de décider de la meilleure stratégie tarifaire.

Avec la stratégie tarifaire proposée par HQD (paiement sur 3 ans à partir de 2008, du solde du compte de frais reportés en transport) les clientèles devront assumer des frais d'intérêt sur le compte de frais reportés en transport de l'ordre de 78,73 M\$ entre 2006 et 2008, plus le rendement sur la base tarifaire appliquée entre 2008 et 2010, soit environ 50,25 M\$ ($(340\text{M}\$ + 78,7\text{ M}\$) * 8\% * 1,5\text{ ans}$).

Selon les données fournies par HQD à notre demande (HQD-16 doc. 2 p. 3 à 5), les hausses tarifaires varient beaucoup d'un scénario à l'autre (en 2007, de 2,8% à 8,7%, de 3,5% à -3,5% en 2008 etc.).

c) Compétitivité des tarifs d'électricité d'H.Q. (p. 45)

**Indices comparatifs des prix de détail entre les villes,
octobre 2005, pour certains groupes de biens et services
à la consommation, moyenne des villes combinées=100, Stat. Can. #62-011**

Canada = 100	St-Jean T.N.	Charlotte- town IPE	Halifax N.É.	St-Jean N.B.	Mtrl P.Q.	Toronto Ont.	Winnipeg Man.	Regina Sask.	Edmonton Alb.	Vancou- ver C.B.
Tous items	95	94	98	93	93	110	92	92	97	102
Alimentation	103	100	101	99	97	101	98	95	101	106
Vêtement	97	96	101	99	101	101	101	100	98	99
Logement	81	78	88	77	86	122	80	77	88	102
Eau/combust./élec.	110	114	123	100	95	124	88	110	103	90
PIB/capita 2005	41 805	30 172	33 483	32 153	36 009	42 812	35 499	43 332	66 645	39 657
P/r au Canada	98,5%	71,1%	78,9%	75,7%	84,8%	100,8%	83,6%	102,1%	157,0%	93,4%
Rev. disp./capita	20 180	20 568	22 023	21 491	22 454	25 231	22 379	22 475	29 523	23 732
P/r au Canada	82,8%	84,4%	90,3%	88,1%	92,1%	103,5%	91,8%	92,2%	121,1%	97,3%
Octobre 2003										
Tous items	96	93	97	92	93	110	91	90	97	103
Alimentation	105	101	101	100	96	101	98	97	100	106
Vêtement	101	95	101	102	102	100	99	99	94	100
Logement	79	77	86	74	85	124	79	74	88	103
Eau/combust./élec.	110	123	123	104	93	122	87	108	121	92
2005 : PIB/capita Canada : 42 460\$, Rev. disp./capita Canada = 24 382\$.										
Parts du panier : alimentation 16,9%, Logement 26,8%, vêtements 5,4%										

La comparaison des structures tarifaires appliquées au secteur domestique confirme que les tarifs d'H.Q., sont plus élevés que ceux appliqués par Hydro-Manitoba et B.C. Hydro, 2 réseaux hydroélectriques. Il en va de même pour les prix moyens de l'énergie consommée par les ménages pour les fins résidentielles, mais cela est aussi en lien avec le coût de la vie et les niveaux de revenu.

ménage et la zone de résidence, que l'impact relatif des hausses (en % du revenu) est plus important pour les ménages à faible revenu, et tenir compte des caractéristiques des logements des ménages à faible revenu et des impacts liés aux problèmes de paiement (413 000 clients en recouvrement en 2006) et aux coupures de service (17 332 en 2005, 20 000 en 2006, +15,4%, NS du 6/12/06 p. 169-171).

Données sur la consommation des ménages 2004 (ISQ)
(Dépense eau-égouts en moyenne 19\$/an au Q. en 2004)

Quintile	1	2	3	4	5	Total
Taille moy. 2001	1,37	1,92	2,43	2,94	3,33	2,4
Rev. moyen 2001	13 012 \$	25 358 \$	41 567 \$	62 491 \$	114 287 \$	51 343 \$
Rev. limite 2004	22 000 \$	36 000 \$	55 000 \$	81 000 \$		
% locataires	73,90%	56,90%	40,30%	34,80%	11,40%	42,80%
Dép. alimentation	3 406 \$	5 108 \$	6 546 \$	8 426 \$	11 003 \$	6 859 \$
Dép. vêtements	678 \$	1 332 \$	1 858 \$	2 802 \$	4 311 \$	2 179 \$
Dép. logement	5 815 \$	7 348 \$	8 719 \$	10 530 \$	14 693 \$	9 383 \$
Dép. totale	18 169 \$	31 635 \$	46 876 \$	66 943 \$	107 600 \$	53 855 \$
Impôts personnels	614 \$	3 188 \$	7 699 \$	14 435 \$	31 892 \$	11 449 \$
Part Dép. base	54,48%	43,58%	36,53%	32,50%	27,89%	34,20%
Eau/combust/élec.	833 \$	1 309 \$	1 500 \$	1 668 \$	2 217 \$	1 499 \$
% répondants	75,0%	86,6%	93,0%	94,0%	99,0%	89,7%
Électricité	681 \$	1 008 \$	1 219 \$	1 379 \$	1 802 \$	1 212 \$
% répondants	74,2%	86,0%	92,7%	93,1%	98,8%	89,1%
En % dép. totales						
Dép. logement	32,01%	23,23%	18,60%	15,73%	13,66%	17,42%
Eau/combust/élec.	4,58%	4,14%	3,20%	2,49%	2,06%	2,78%
Électricité	3,75%	3,19%	2,60%	2,06%	1,67%	2,25%
Dép./Répondant						
Eau/combust/élec.	1 111 \$	1 512 \$	1 613 \$	1 774 \$	2 239 \$	1 671 \$
Électricité	918 \$	1 172 \$	1 315 \$	1 481 \$	1 824 \$	1 360 \$

	1	2	3	4	5+ (5,2 moy.)	Total
Taille ménage	1	2	3	4	5+ (5,2 moy.)	Total
No. ménages	921 794	1 041 366	464 361	404 292	233 706	3 065 519
No. personnes	921 794	2 082 732	1 393 083	1 617 168	1 196 042	7 210 819
% locataires	68,5%	39,2%	36,1%	16,9%	21,1%	42,8%
Dép. alimentation	3 867 \$	6 481 \$	8 508 \$	9 760 \$	12 047 \$	6 859 \$
Dép. vêtements	1 034 \$	1 992 \$	2 665 \$	3 723 \$	3 891 \$	2 179 \$
Dép. logement	7 291 \$	8 688 \$	10 258 \$	12 640 \$	13 357 \$	9 383 \$
Dépense totale	30 525 \$	51 160 \$	65 995 \$	83 175 \$	83 175 \$	53 855 \$
Impôts personnels	5 619 \$	10 874 \$	14 375 \$	20 899 \$	14 842 \$	11 449 \$
Eau/combust/élec.	859 \$	1 544 \$	1 726 \$	2 102 \$	2 324 \$	1 499 \$
Électricité	692 \$	1 221 \$	1 455 \$	1 703 \$	1 897 \$	1 212 \$
Électricité						
% répondants	74,2%	93,6%	94,3%	98,8%	97,7%	89,1%
Dép./Répondant	933 \$	1 304 \$	1 543 \$	1 724 \$	1 942 \$	1 360 \$
Mode occupation logement						
No. ménages		793 338		933 073		1 270 142
Dép. alimentation		7 194 \$		8 835 \$		5 166 \$
Dép. vêtements		2 267 \$		3 004 \$		1 513 \$
Dép. logement		6 635 \$		14 169 \$		7 207 \$
Dépense totale		54 572 \$		76 253 \$		36 183 \$
Impôts personnels		13 032 \$		17 340 \$		6 138 \$
Eau/combust/élec.		2 034 \$		2 068 \$		747 \$
Électricité		1 540 \$		1 647 \$		689 \$
% Répondants électricité		99,4%		99,5%		74,2%
Dép./Répondant Électricité		1 549 \$		1 655 \$		929 \$

- Commentaires sur les prévisions économiques d'HQD :

La probabilité augmente d'avoir une récession au Québec et au Canada pour la fin 2006 et en 2007. En septembre 2006 le PIB au Canada a subi une décroissance de 0,3% (~~1%~~ au Québec), alors que le taux de chômage est en croissance et que l'inflation est en décroissance au Canada (0,9% sur 12 mois en octobre 2006). La baisse du taux d'inflation résulte d'abord d'une chute des prix des combustibles fossiles en fin d'été et à l'automne 2006 (voir Stat. Can. le Quotidien, 19/09/06, 20/10/06 et 22/11/06). D'où l'importance de vérifier si les prévisions économiques tiennent toujours le cap et ne méritent pas d'être remise à jour, notamment le taux d'inflation, le prix des combustibles et la croissance du PIB. Si effectivement le pays et le Québec s'engagent dans une récession, il faut s'assurer de limiter les hausses tarifaires d'électricité afin de ne pas accentuer ou prolonger la récession économique.

- Commentaires sur les investissements :

* HQD devra compléter sa preuve pour justifier ses investissements en pérennité, notamment pour le réseau souterrain. Elle devra aussi quant à nous obtenir des résultats de balisage fiables sur les durées de vie par type d'équipement et sur les taux de pérennité, afin de prouver que les niveaux d'investissements qui découlent de la méthodologie qu'elle préconise, sont raisonnables en regard des pratiques rencontrées dans l'industrie. Elle devra aussi prouver que son échantillonnage de poteaux est représentatif (HQD-18 doc. 3) et que les poteaux installés ont une protection suffisante.

Selon HQD le taux de pannes observé ces dernières années dans le réseau aérien est comparable au taux de panne observé dans le réseau souterrain (NS du 1/12/06 p. 96-97), malgré des taux de pérennité plus faibles pour le réseau aérien.

* Aussi l'évaluation des impacts tarifaires liés aux investissements doit tenir compte des niveaux d'inflation potentiellement importants (NS du 1/12/06 p. 95-96), et de l'impact de la méthode à intérêt composé sur l'évolution des dépenses d'amortissement.

Données sur les coûts et le profil postpatrimonial et le profil patrimonial 2007
(HQD-16, doc. 3, R. 13-B/C/D)

No. jours ->	31	28	31	30	31	30	31	30	31	30	31	30	31	30	31	365	Pointe
Coût/MWh postpatri.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	300 hres			
Min	101,9	102,9	77	65,67	67,87	64,77	52,86	59,08	68,01	67,39	72,72	77,9	52,86	77,9	118,48	118,48	
Max	118,5	117,9	84,84	75,24	83,38	83,43	76,8	76,8	85,47	79,16	80,3	88,02	118,48	118,48	118,48	118,48	
Moyenne	113,3	112,7	81,09	70,47	73,92	73,45	70,26	70,25	75,54	73,29	76,61	81,33	80,83	106,04	106,04	106,04	
ÉcartType	5,02	4,53	2,75	2,99	4,02	5,11	4,87	4,89	4,92	2,75	2,36	2,59	15,12	14,21	14,21	14,21	
Puiss. postpatri.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	300 hres			
Minimum MW	650	631	659	638	592	592	591	593	611	633	823	1 385	591	1 533	1 533	1 533	
Maximum MW	1 772	1 521	1 371	1 151	1 679	2 682	2 214	1 650	2 720	1 197	1 192	2 107	2 720	2 720	2 720	2 720	
Moyenne MW	926	863	895	882	853	852	843	842	882	928	938	1 530	937	1 694	1 694	1 694	
ÉcartType	233	169	87	72	130	188	155	144	217	105	60	130	237	209	209	209	
Énergie TWh	0,689	0,580	0,666	0,635	0,634	0,614	0,627	0,626	0,635	0,690	0,676	1,138	8,211	0,508	0,508	0,508	
Puis. totale HQD	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	300 hres			
Minimum MW	20 905	21 080	18 965	15 579	14 305	14 032	14 271	14 297	14 092	14 552	16 431	19 722	14 032	30 214	30 214	30 214	
Maximum MW	35 805	33 866	31 204	26 247	22 168	20 974	21 094	21 253	21 233	24 496	28 805	33 745	35 805	35 805	35 805	35 805	
Moyenne MW	27 627	26 715	24 048	20 697	18 207	17 781	17 801	17 974	17 664	19 316	22 605	26 129	21 355	31 775	31 775	31 775	
ÉcartType	2 976	2 605	2 488	2 153	1 827	1 868	1 799	1 896	1 847	2 116	2 537	2 776	4 341	1 216	1 216	1 216	
Énergie TWh	20,55	17,95	17,89	14,9	13,55	12,8	13,24	13,37	12,72	14,37	16,28	19,44	187,07	9,53	9,53	9,53	
Puis. patrimoniale	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	300 hres			
Minimum MW	20 193	20 356	18 108	14 941	12 626	11 374	12 057	12 647	11 414	13 607	15 608	18 277	11 374	28 975	28 975	28 975	
Maximum MW	34 219	32 345	29 833	25 349	21 277	20 121	20 241	20 376	20 346	23 526	27 712	31 738	34 219	34 219	34 219	34 219	
Moyenne MW	2 7e+4	2 6e+4	2 3e+4	1 9e+4	1 7e+4	1 7e+4	1 7e+4	1 7e+4	1 7e+4	1 8e+4	2 2e+4	2 5e+4	20 418	30 385	30 385	30 385	
ÉcartType	2 772	2 469	2 433	2 167	1 789	1 835	1 743	1 845	1 837	2 116	2 525	2 680	4 238	1 136	1 136	1 136	
Énergie TWh	19,87	17,37	17,23	14,27	12,91	12,19	12,62	12,75	12,08	13,68	15,6	18,3	178,86	9,12	9,12	9,12	
	Patri.	Dec.	Janvier	Février	Mars	Total		Postpatri.	Dec.	Janvier	Février	Mars	Total				
No. d'heures de pointe->	42	166	85	7	300			262	22	0	0	284					

Corrections apportées au mémoire de preuve de l'ACEF Québec du 31/10/06

Plan du mémoire, p. 2 : a) Hausse proposée et ajustement des composantes structurales 38
Enlever Annexe 3 et mettre Annexe 3 au deuxième annexe 2.

P. 7 avant dernier paragraphe : L'achat d'électricité (net des contrats spéciaux incluant les tarifs de gestion) subit une croissance entre 2006 et 2007 de 4 947,6 M\$ à 5 117,1 M\$, +3,4%.

P. 10, Tableau T.3, dernière ligne : Écart entre entreprises publiques p/r Ensemble des autres

P. 12, Si l'on se fie à la décision de la Régie de l'énergie, dans la cause R-3549-2004, phase 1 (D-2005-50, p. 32-34)

P. 13, 2e paragraphe, fin 5e ligne : et 3/30 pour l'IC redressé alors que

P. 17 : La provision pour aléas d'exploitation passe de 5,6 M\$ en 2006 (...) à 17,6 M\$ en 2007.

P. 18, 2e avant dernière ligne : moyen terme l'objectif sera respecté de maintenir l'engagement pris dans R-3579-05...

P. 19, 2e par., 1e ligne : des charges d'exploitation entre le plan stratégique 2006-2010 original

P. 21, 1e ligne : Les solutions informatiques présentent une facture en croissance rapide (de 19 M\$ en 2005 à 29,3 M\$ en 2007 ...

P. 22 : T. 5) Répartition du revenu requis total 2006 entre facteurs et clientèles (HQD-12 doc. 2 (HQD-12 doc. 2, R-3579-2005))

P. 25, 2e avant dernière ligne : fois l'écart maximal tiré du prochain tableau

P. 25, dernière ligne : l'on obtiendra aussi des tarifs postpatrimoniaux (voir réponses à OC dans HQD-16 doc. 7, p. 100, 101, 106, 108 à 111)

P. 26, tableau données sur les 2 contrats avec HQP, dernière ligne partie BASE et CYCLABLE : Part composante puissance

P. 26, 2e par. après le tableau : enlever ", d'ailleurs le volume patrimonial total utilisé par le gouvernement est de 165 TWh et non de 166,4 TWh après changement du taux de perte"

P. 28, point 2, fin 1er par. : avec FU supérieur à 1 pour Grande puissance

P. 37, 10e ligne programmes et que 20 000 ménages sont rejoints annuellement

P. 38, Les prix de la puissance augmentent de 1,6 à 2,9% pour les tarifs généraux ..

P. 44, **b) La stratégie tarifaire d'HQD, 11e ligne** : au lieu du 2,8%

P. 46, 2e ligne : du kWh d'électricité en 2e tranche d'énergie en octobre 2006.

P. 48, Mesures de mitigation des problèmes de paiement, 2e paragraphe, 3e ligne "20 000 coupures de services en 2006 versus 16 454 en 2005 (une hausse de plus de 21,5%).

P. 50, avant dernier paragraphe, 2e ligne : (inflation de 2,2% en 2005,